

■ **Stéphane Goumaz carrelages**, à Grandson, CH-550-0043499-0 (FOSC du 07.01.1999, p. 084). Par décision du 27 janvier 2005, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord Vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 6454 du 14.06.2005
(02889308 / CH-550.0.043.499-0)